



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/035/A du 25/04/2024
Interdiction temporaire de
circulation rue de la Loire à
l'occasion d'une manifestation
sportive-TRITYC

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU le Code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,
- VU la manifestation sportive organisée les 25 et 26 mai 2024 par l'association Triathlon Thionville Yutz Club (TRITYC) à l'occasion du Triathlon International des Portes de France Thionville 2024,
- CONSIDERANT la nécessité d'interdire temporairement la circulation dans la rue de la Loire, depuis la piscine communautaire HAMELYS et jusqu'au Cercle Nautique afin de garantir la sécurité du public et des participants et de garantir le bon déroulement de l'épreuve,

ARRETE :

Article 1 : Afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de la manifestation sportive organisée par l'association TRITYC à l'occasion du Triathlon International des Portes de France Thionville 2024, la circulation sera temporairement interdite dans la rue de la Loire, depuis la piscine communautaire HAMELYS et jusqu'au Cercle Nautique, le samedi 25 mai 2024 toute la journée et le dimanche 26 mai 2024, de 8 heures à 14 heures.

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront disposés par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de police municipale
- Monsieur le Directeur de la SPL Nautic'Ham
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- Monsieur le Président de l'association TRITYC

Date de mise en ligne : 25/04/2024



Le Maire,
Bernard VEINNANT

